|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24)New Delhi, 15-24 octobre 2024 |  |
|  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | Addendum 33 auDocument 37-F |
|  | 22 septembre 2024 |
|  | Original: anglais |
|  |
| Administrations des pays membres de la Télécommunauté Asie-Pacifique |
| PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 94 |
|  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | Le présent document contient une proposition de modification de la Résolution 94 de l'AMNT, intitulée "Travaux de normalisation menés par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT concernant les technologies de données d'incidents fondées sur le nuage". Les principales modifications consistent à *décider de charger* diverses commissions d'études d'élaborer des recommandations sur la localisation des données et la sécurité de l'information de bout en bout dans les technologies de données d'incidents fondées sur le nuage et à charger le Directeur du TSB de fournir une assistance aux États Membres grâce au partage de connaissances et au renforcement des capacités, à l'organisation d'ateliers et de webinaires sur les technologies de données d'incidents fondées sur le nuage, à la mise à disposition d'outils sur ces technologies et à l'élaboration de rapports sur les technologies de données d'incidents fondées sur le nuage, l'état de la situation en la matière et les cas d'utilisation. |
| **Contact:** | M. Masanori KondoSecrétaire généralTélécommunauté Asie-Pacifique | Courriel: aptwtsa@apt.int |

Introduction

Nous assistons à une révolution numérique sous l'impulsion des progrès accomplis dans les domaines des technologies de l'Internet et de la communication, du stockage des données à moindre coût, de l'informatique mobile, de l'intelligence artificielle générative, des logiciels en tant que service (SaaS), de l'informatique en nuage et de l'Internet des objets (IoT).

Les progrès et innovations constantes s'agissant des technologies comme l'IA générative, les grands modèles de langage et la sécurité du nuage, utilisées pour la gestion de l'informatique en nuage et de l'Internet des objets (IoT) assurent la souplesse et la résilience des technologies de données d'incidents fondées sur le nuage.

Les résultats obtenus par les Commissions d'études 13, 16, 17 et 20 du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et les tâches qui leur sont confiées dans ce domaine témoignent des efforts déployés en permanence pour prendre en charge les exigences de ces technologies.

• La CE 13 étudie l'informatique en nuage et l'analyse des mégadonnées.

• La CE 16 étudie les systèmes de transport intelligents (ITS), les soins de santé connectés/cybersanté, les exigences et le cadre de référence pour la collaboration nuage‑périphérie dans les systèmes de vision industrielle industriels.

• La CE 17 étudie la sécurité de l'informatique en nuage, les lignes directrices relatives à la sécurité des données dans l'informatique en périphérie, l'architecture de sécurité du nuage en périphérique, les lignes directrices relatives à la sécurité concernant le choix des méthodes et ressources informatiques proposées par les fournisseurs de services en nuage, les lignes directrices relatives à la sécurité des enregistreurs de données fondés sur le nuage dans les environnements automobiles.

• La CE 20 étudie l'IoT et ses application, l'architecture fonctionnelle des services collaboratifs dispositif-périphérie-nuage fondés sur l'IA pour l'IoT et les villes intelligentes, le cadre de convergence pour l'amélioration de l'intelligence des services fondée sur l'IoT et le cadre d'un service décentralisé transpériphérique utilisant les technologies DLT et d'informatique périphérique pour les dispositifs IoT.

Proposition

Les Administrations des pays membres de l'APT proposent de modifier la Résolution 94 de l'AMNT "Travaux de normalisation menés par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT concernant les technologies de données d'incidents fondées sur le nuage".

L'UIT-T doit poursuivre ses travaux de normalisation sur les technologies de données d'incidents fondées sur le nuage, fournir l'assistance nécessaire pour accélérer les travaux de normalisation et encourager la participation et les contributions des États Membres, en particulier des pays en développement et des Membres de Secteur.

MOD APT/37A33/1

RÉSOLUTION 94 (Rév. New Delhi, 2024)

Travaux de normalisation menés par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT concernant les technologies
de données d'incidents fondées sur le nuage

(Hammamet, 2016; New Delhi, 2024)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (New Delhi, 2024),

rappelant

les dispositions pertinentes de l'article 1 de la Constitution de l'UIT, en particulier le numéro 17, qui dispose que l'Union a pour objet de promouvoir l'adoption de mesures permettant d'assurer la sécurité de la vie humaine par la coopération des services de télécommunication,

considérant

*a)* l'importance des enregistreurs phoniques à l'intérieur du poste de pilotage (CVR) et des enregistreurs de données de vol (FDR) en tant qu'outils permettant de renforcer la sécurité aérienne;

*b)* l'intérêt croissant que suscitent les enregistreurs de données d'incidents (EDR) pour améliorer la sûreté et la qualité de vie dans tous les secteurs d'activité, par exemple les enregistreurs EDR pour les transports (véhicules autonomes), les enregistreurs de défaillances numériques pour les services collectifs (réseaux électriques intelligents, gestion intelligente de l'eau) et les enregistreurs d'incidents cardiaques (CER) pour les soins de santé (dispositifs/implants médicaux connectés);

*c)* le rôle important que joue l'informatique en nuage, en permettant d'offrir un accès par le réseau à un ensemble modulable et élastique de ressources physiques ou virtuelles mutualisables, fournies et administrées à la demande et en libre-service;

*d)* les progrès accomplis concernant les technologies de l'Internet et de la communication, le stockage des données à moindre coût, l'informatique mobile, l'intelligence artificielle générative, les logiciels en tant que service (SaaS), l'informatique en nuage et l'Internet des objets (IoT), qui ont abouti à une révolution numérique dans les domaines de l'électronique et de l'informatiques, avec la multiplication massive des dispositifs intelligents, des technologies de capteurs bon marché, des mégadonnées, des moyens d'informatique haute performance et des réseaux de capteurs sans fil;

*e)* la nécessité d'assurer la sécurité de l'information dans l'informatique en nuage, l'IoT, les réseaux mobiles/sans fil et les nouvelles technologies émergentes;

*f)* le déploiement croissant de l'IoT dans les applications liées à la croissance durable dans des domaines comme l'agriculture, les villes intelligentes, etc.;

*g)* le déploiement croissant d'applications permettant l'échange de devises sous forme numérique dans les pays en développement ainsi que dans les pays développés,

notant

*a)* que le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) devrait jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de normes relatives à l'utilisation d'enregistreurs (EDR) dans le domaine de l'informatique en nuage et de l'Internet des objets, des mégadonnées, des réseaux mobiles/sans fil et des nouvelles technologies émergentes;

*b)* qu'il conviendrait de créer un écosystème de normes ayant l'UIT‑T en son centre,

reconnaissant

*a)* les recommandations élaborées par le Groupe spécialisé de l'UIT-T sur les applications à l'aviation de l'informatique en nuage pour le suivi des données de vol (FG‑AC), qui a étudié la possibilité d'utiliser l'informatique en nuage dans le contexte de l'aviation et de la transmission en continu des données de vol;

*b)* les résultats pertinents obtenus par les Commissions d'études 13 (informatique en nuage, analyse des mégadonnées), 16 (systèmes de transport intelligents (ITS), télémédecine/cybersanté connectée), 17 (sécurité de l'informatique en nuage) et 20 (Internet des objets (IoT) et ses applications, l'accent étant mis initialement sur les villes et les communautés intelligentes) de l'UIT‑T;

*c)* que l'UIT‑T offre des avantages inégalés en ce qui concerne les normes relatives aux exigences et à l'architecture;

*d)* qu'il est nécessaire de constituer en premier lieu des bases solides pour les normes relatives aux exigences et à l'architecture des enregistreurs EDR, afin qu'une série de normes puisse être élaborée en synergie avec l'ensemble du secteur;

*e)* que la conception d'une architecture de traitement en temps réel basée sur le nuage et fondée sur les événements s'appuyant sur des technologies à code source ouvert peut fournir des solutions peu coûteuses à faible temps de latence offrant une disponibilité, une fiabilité et un débit élevés;

*f)* qu'une approche prévoyant le traitement des données en temps réel (diffusion en continu), reposant sur des systèmes réagissant en fonction des messages, offre un degré élevé de résilience et de modularité pour les technologies de données d'incidents fondées sur le nuage,

décide de charger les Commissions d'études 13, 16, 17 et 20 du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

1 de poursuivre les études et d'évaluer les Recommandations existantes, en cours d'élaboration ou nouvelles du point de vue des technologies de données d'incidents fondées sur le nuage;

2 de soumettre au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications des recommandations sur la manière de traiter les questions qui ne relèvent pas du mandat des commissions d'études;

3 d'élaborer des Recommandations sur la localisation des données et la sécurité de l'information de bout en bout pour les technologies de données d'incidents fondées sur le nuage,

charge le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications

d'encourager une action concertée entre les commissions d'études compétentes, afin d'accélérer les travaux de normalisation sur les technologies de données d'incidents fondées sur le nuage,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

1 de fournir l'assistance nécessaire pour accélérer les travaux de normalisation sur les technologies de données d'incidents fondées sur le nuage et d'encourager la participation et les contributions des Etats Membres, en particulier des pays en développement;

2 de fournir une assistance aux États Membres grâce au partage de connaissances et au renforcement des capacités, à l'organisation d'ateliers et de webinaires sur les technologies de données d'incidents fondées sur le nuage, à la mise à disposition d'outils sur ces technologies et à l'élaboration de rapports sur les technologies de données d'incidents fondées sur le nuage, l'état de la situation en la matière et les cas d'utilisation;

3 d'organiser un ou plusieurs ateliers, afin que des parties prenantes très diverses fassent connaître leurs besoins et présentent des contributions sur ces technologies,

invite les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires

à soumettre des contributions en vue de l'élaboration de normes sur les technologies de données d'incidents fondées sur le nuage.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_